



GRANDE PAUVRETE ET RECOURS AUX ASSOCIATIONS

Un regard sur la pauvreté au quotidien

Note réalisée en partenariat avec le Secours Catholique, le Secours Populaire, Médecins du Monde, ATD Quart Monde, L'UNIOPSS, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et le CNLE au sein d'un groupe de travail du Conseil de la famille du HCFEA.

Le secteur associatif est un interlocuteur privilégié des personnes, et familles, en situation de pauvreté ou de précarité économique ou sociale. Au-delà de l'aide qu'elles apportent au quotidien à ces personnes, les associations impliquées jouent un rôle d'observateur privilégié de la pauvreté, et de ses conséquences pour les familles qui en sont victimes. En même temps, les populations qui font recours à elles ne représentent qu'une partie, probablement la plus fragilisée, des personnes en situation de pauvreté, plus proche des situations que l'on qualifie souvent de « grande pauvreté » ; une partie d'entre elles, vivant hors des ménages ordinaires (foyers, squats, sans domicile,...) n'apparaît pas dans les statistiques habituelles sur la pauvreté. D'une association à l'autre, les publics peuvent être différents en fonction des orientations et modes d'intervention de chacune. Cette note tente une synthèse, à grands traits, des observations et constats que nous proposent ces associations à partir de leur pratique quotidienne.

Précarité, vulnérabilité, désaffiliation

Pour qualifier les situations rencontrées, et leurs conséquences pour les personnes concernées, trois concepts principaux sont mobilisés. Ils peuvent servir de grille d'analyse pour mieux comprendre les profils des personnes rencontrées, et les actions menées :

Le premier est celui de **précarité**, mis en avant dès 1987 par Joseph Wresinski dans son rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » rédigé pour le Conseil économique et social, qui met en rapport l'insécurité économique et sociale avec la difficulté à accéder aux droits fondamentaux :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible¹ ».

Le second est celui de **vulnérabilité**, associé à celui de précarité sociale, préféré à des notions plus statiques comme celle de pauvreté, et mis en relation avec les conséquences de cette précarité/vulnérabilité pour les individus :

« La précarité sociale engendre quasi-mécaniquement la fragilisation sanitaire via la malnutrition, les difficultés d'accès aux soins, le logement dégradé et les conséquences psychiques des difficultés quotidiennes. En ce sens, la substitution de la notion de vulnérabilité à celles, antérieures, de misère, indigence, pauvreté, etc., met l'accent sur des mécanismes de fragilisation et de blessures polymorphes² ».

Le troisième est celui de **désaffiliation**, proposé par Robert Castel, et préféré à celui d'exclusion parce qu'il s'appuie sur une compréhension des processus sociaux et des trajectoires individuelles, et permet de fonder la mise en place d'interventions sociales :

« S'il est vrai, comme je l'ai suggéré, que la grande marginalité est la pointe avancée d'un processus d'éloignement par rapport au travail et d'isolement social, cette condition de désaffiliation pèse désormais plus lourd que les péripéties particulières

¹ Joseph Wresinski, Rapport Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Journal officiel de la République française, séances des 10 et 11 février 1987 du Conseil économique et social

² Brodiez-Dolino, Axelle. « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », Informations sociales, vol. 188, no. 2, 2015, pp. 10-18.

qui y ont conduit. Cette commune condition peut alors inciter à définir des stratégies d'insertion dont l'idéal serait de négocier avec ces personnes un engagement pour tenter de combler le vide social. Il s'agit moins d'essayer de réparer une déficience à partir d'un diagnostic selon le modèle clinique encore si présent dans le travail social, que d'élaborer un programme pratique visant à mobiliser les capacités du sujet à sortir de sa situation d'exclu. »

« Les plus démunis en ressources et en soutiens sociaux se rattachent en effet à des groupes plus vastes, menacés avant d'être déchus. Il y a ainsi un processus descendant, qui va de l'intégration à la désaffiliation en passant par la vulnérabilité. Inversement, on peut concevoir l'insertion comme une stratégie pour remonter cette pente, en reconstruisant des soutiens à la fois relationnels et occupationnels pour arracher à l'exclusion ceux qui, progressivement ou brusquement, ont décroché. La possibilité de ce double mouvement suggère que l'exclusion n'est pas un destin. Des interventions sont possibles, d'une part, dans une perspective préventive, pour consolider la zone de vulnérabilité et tenter d'éviter le basculement dans la marginalité, et, d'autre part, dans la zone de désaffiliation, pour tenter d'éviter une installation dans les marges qui transforme les difficultés à s'insérer en exclusion définitive. »³.

I. Les familles accueillies et leurs besoins

1. Le profil des familles accueillies

➤ De plus en plus de familles et d'enfants

La première tendance observée est celle de l'augmentation, sur la dernière période, du nombre de familles et d'enfants ayant recours aux services des différentes associations consultées. Ainsi :

Au Secours catholique⁴,

- environ 3 ménages rencontrés sur 10 sont des familles monoparentales (surtout des mères isolées mais la part des pères isolés augmente elle aussi) ;
- la part des couples avec enfants augmente de 2 points entre 2010 et 2016 ;
- la majorité des enfants rencontrés vivent au sein de familles monoparentales (55%) ;
- la part des familles rencontrées est un peu plus importante dans les espaces péri urbains (55%) et autres aires urbaines et rurales (56,5%) que dans les grands pôles (53,8%) ; c'est alors surtout la part des couples avec enfants qui varie ;
- la part des familles qui ne perçoivent aucune ressource augmente depuis 2008 ;

³ Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. Cahiers de recherche sociologique, (22), 11–27.

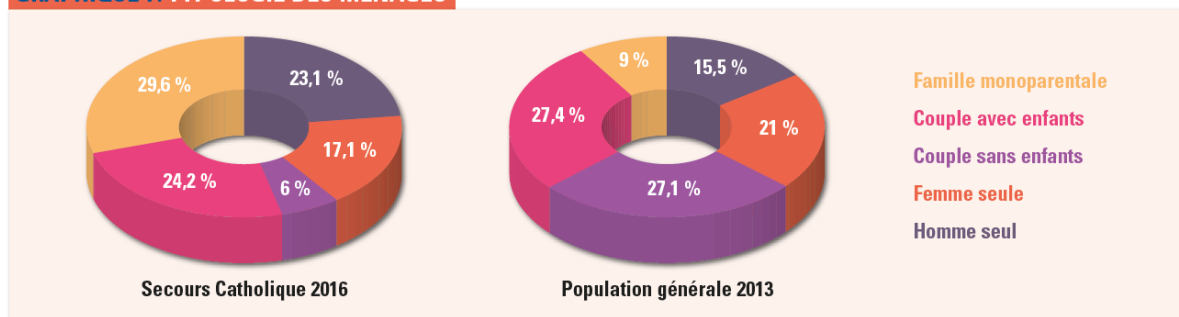
⁴ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, Secours Catholique.

- 59% des ménages avec enfant(s) rencontrés ont fait face à des impayés, contre 53% des ménages sans enfant.

D'après l'observatoire du *Samu social de Paris*, si en 1999 seulement 1 800 personnes accueillies étaient en famille, elles sont 20 000 en 2012.

D'après le *baromètre du 115*, synthèse hivernale 2016-2017, 6% de personnes parmi les

GRAPHIQUE 7. TYPOLOGIE DES MÉNAGES



Sources : *Secours Catholique ; Insee, recensement de la population.*

Champs : À g., ménages accueillis par le *Secours Catholique* en 2016 ; à dr., *Insee, population des ménages, recensement 2013 (hors ménages complexes).*

Lecture : en 2016, le *Secours Catholique* a rencontré 17,1 % de femmes seules, elles représentaient 21 % de la population générale en 2013.

personnes rencontrées par les maraudes vivent en familles (5% d'enfants).

Pour rendre compte des difficultés relatives des ménages en fonction de leur composition familiale, le *Secours catholique* calcule un indice de fragilité qui rapporte la proportion de chaque type de ménage parmi ceux qui ont recours à ses services, par rapport à sa proportion dans l'ensemble des ménages. Cet indice de fragilité montre une surreprésentation des ménages avec enfants par rapport à ceux sans enfant (1,48 contre 0,73 en 2016), cette fragilité relative ayant tendance à s'accroître pour les premiers (passage de 1,39 en 2010 à 1,48 en 2016). Les parents isolés apparaissent particulièrement concernés (indice de 3,27 en 2016)⁵.

TABLEAU 5. INDICE DE FRAGILITÉ SELON LE TYPE DE MÉNAGE

		Indice de fragilité		
		2010	2013	2016
Sans enfants	Homme seul	1,71	1,52	1,49
	Femme seule	0,80	0,79	0,82
	Couple	0,23	0,23	0,22
	Sous-total sans enfants	0,76	0,73	0,73
Avec enfants	Parent isolé (père ou mère)	3,47	3,34	3,27
	Couple	0,78	0,86	0,88
	Sous-total avec enfants	1,39	1,47	1,48

Sources : *Secours Catholique ; Insee, recensements de la population.*

Champ : *Ménages rencontrés par le Secours Catholique.*

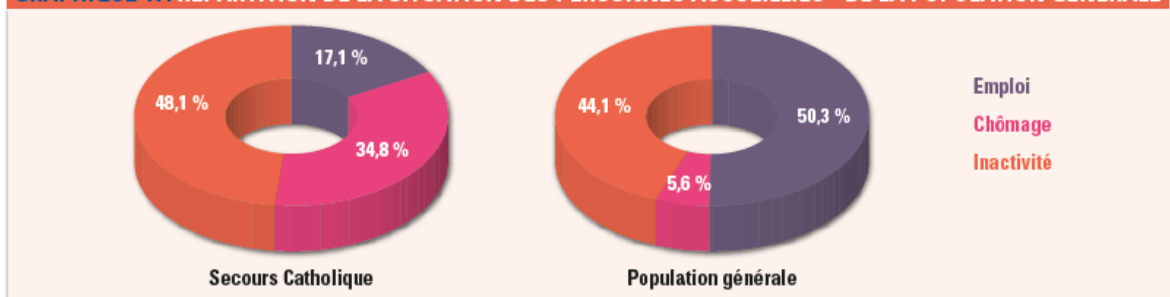
Lecture : *L'indice de fragilité se calcule comme le rapport de la proportion d'un type de ménage accueilli par le Secours Catholique sur la même proportion observée dans la population générale issue des recensements. Les hommes seuls sont 1,49 fois plus nombreux dans les accueils du Secours Catholique qu'au sein de la population générale.*

⁵ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, *Secours Catholique*.

➤ **Chômage et éloignement du marché du travail**

On constate aussi un fort éloignement du marché du travail. Ainsi, parmi les personnes accueillies par le *Secours catholique*, seules 17% exercent un emploi, à temps partiel éventuellement. Les répartitions actifs-inactifs diffèrent fortement entre la population générale et les personnes accueillies. Les actifs sont principalement en emploi dans la population générale quand ils sont très majoritairement au chômage parmi les accueillis du Secours Catholique. Les inactifs au sein de la population générale sont très majoritairement des étudiants ou des retraités. Les inactifs au sein des accueillis du Secours Catholique sont majoritairement des personnes sans droit au travail ou en errance (« autres sans emploi »).

GRAPHIQUE 17. RÉPARTITION DE LA SITUATION DES PERSONNES ACCUEILLIES - DE LA POPULATION GÉNÉRALE



Sources : Secours Catholique ; Insee.

Champs : À g., ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 ; à dr., France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Nota : Les définitions sont au sens du BIT et ne correspondent pas complètement aux définitions des fiches de saisie du Secours Catholique. Néanmoins, ces graphiques permettent la comparaison d'ordres de grandeur.

TABLEAU 19. SITUATION PAR RAPPORT À L'EMPLOI DES ADULTES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

	Ensemble des accueillis		Français		Étrangers	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
CDI plein temps	5,1 %	4,2 %	5,8 %	5,2 %	2,8 %	2,2 %
CDD plein temps	1,5 %	1,4 %	1,6 %	1,7 %	1,1 %	0,9 %
Intérim, saisonnier	2,8 %	2,7 %	3,0 %	3,1 %	2,2 %	1,9 %
Temps partiel	5,1 %	5,0 %	5,7 %	5,8 %	3,8 %	3,5 %
Emploi aidé	0,8 %	0,6 %	0,9 %	0,8 %	0,4 %	0,4 %
Travail indépendant	0,8 %	0,8 %	0,9 %	1,0 %	0,4 %	0,3 %
Autre travail	1,3 %	1,3 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	1,1 %
Formation professionnelle	1,5 %	1,1 %	1,7 %	1,3 %	1,1 %	0,8 %
Sous-total emploi	18,9 %	17,1 %	21,0 %	20,2 %	13,0 %	11,1 %
Chômage indemnisé ou en attente	12,8 %	11,4 %	15,1 %	15,1 %	6,1 %	4,3 %
Chômage sans droits reconnus	25,0 %	23,4 %	25,8 %	27,4 %	23,6 %	17,1 %
Sous-total chômage	37,8 %	34,8 %	40,9 %	42,5 %	29,7 %	21,4 %
Étudiants	1,1 %	1,2 %	0,7 %	0,7 %	2,1 %	2,1 %
Inaptitude santé	10,3 %	9,5 %	12,7 %	12,8 %	4,8 %	4,0 %
Retraite, préretraite	4,9 %	5,2 %	5,4 %	7,1 %	3,6 %	2,2 %
Au foyer, congé maternité	10,6 %	5,9 %	11,5 %	6,4 %	8,1 %	4,9 %
Sans droit au travail	8,1 %	14,1 %	0,2 %	0,3 %	28,7 %	38,2 %
Autres sans emploi	8,3 %	12,2 %	7,6 %	10,0 %	10,0 %	16,1 %
Sous-total inactivité	43,3 %	48,1 %	38,1 %	37,3 %	57,3 %	67,5 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : 4,2 % des adultes rencontrés en 2016 sont en CDI plein temps, ils sont 17,1 % à être en emploi.

Pour le Secours catholique, l'inactivité subie est, comme le chômage, une cause de grande précarité. Elle augmente et prend une place prépondérante quelles que soient la nationalité et la raison : non-droit au travail pour raison de santé ; non droit à cause de l'absence de statut légal ; non droit pour cause d'errance. Ces personnes sont très éloignées de l'emploi. Une baisse générale du chômage n'améliorerait pas la situation de celles en âge actif qui subissent leur inactivité, soit un tiers des personnes rencontrées par le Secours Catholique⁶.

➤ ***De plus en plus de parents en difficulté malgré l'emploi***

La part des personnes en emploi baisse (de 18,9% à 17,1% entre 2010 et 2016 pour le Secours catholique), notamment celles des personnes en CDI ou CDD à temps plein (6,6% à 5,6% sur la même période). Encore faut-il constater une grande fragilité même au sein des populations en CDI ou CDD à temps plein. Il ne leur suffit plus de solliciter de l'aide en début de contrat (pour équilibrer leur budget par rapport à une ancienne situation de chômage par exemple), elles ont besoin de ce soutien tout au long de leur situation d'emploi.

Un emploi sécurisant n'est donc pas nécessairement de bonne qualité ni suffisamment rémunérateur pour faire face aux dépenses d'un ménage. Il faut aussi noter que les CDI restent très sous-représentés au Secours Catholique par rapport à la population générale de la France (24 % des actifs occupés contre 85 % des salariés de la population générale).

On se trouve ici confrontés à une population de travailleurs pauvres et précarisés, dont la part tend à augmenter comme dans d'autres pays de l'UE.

➤ ***De plus en plus de ménages sans aucune ressource***

D'après les données du Secours catholique, les ressources des ménages accueillis proviennent principalement de deux sources : les revenus du travail et les transferts sociaux. La proportion de personnes sans ressources augmente néanmoins de 14% en 2010 à 19% en 2016. On retrouve ici des ménages aux profils différents, qui ne travaillent ni ne perçoivent aucune aide sociale, parce qu'ils n'en ont pas le droit ou parce qu'ils sont en situation de forte exclusion de la société⁷.

Si la majorité des ménages sans ressources sont des personnes seules (principalement des hommes seuls) ou des couples sans enfants, plus de quatre sur dix (43,2%) sont constitués de familles avec enfants, couples ou familles monoparentales. Cette dernière proportion est particulièrement élevée parmi les étrangers en situation irrégulière (51,2% de familles avec enfants).

⁶ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, Secours Catholique.

⁷ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, Secours Catholique.

TABLEAU 24. REVENUS MÉDIANS SELON LE TYPE DE RESSOURCES DES MÉNAGES RENCONTRÉS, EUROS CONSTANTS 2016

	Revenu médian en euros 2016						Variations revenu			
	2010		2015		2016		2015-2016		2010-2016	
	situations %	En €	situations %	En €	situations %	En €	En %	En €	En %	En €
Aucunes ressources	14%	0€	18%	0€	19%	0€	-	-	-	-
Transferts seulement	43%	737€	39%	776€	38%	795€	+2,5%	+19€	+7,9%	+58€
Travail seulement	8%	820€	7%	866€	8%	856€	-1,1%	-10€	+4,4%	+36€
Travail et transferts	27%	1 075€	26%	1 095€	25%	1 089€	-0,6%	-6€	+1,3%	+14€
Autres revenus (informels)	8%	962€	9%	968€	11%	933€	-3,6%	-35€	-3,0%	-29€

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique au cours de l'année.
Lecture : En 2016, 38 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne perçoivent que des revenus issus de transferts sociaux. Le revenu médian de cette catégorie de ménage est de 795€. Cela représente une augmentation de 2,5%, ou de 19€, par rapport à 2015.

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 18,9 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique et qui perçoivent des ressources sont des hommes seuls. Ces derniers représentent 35,8 % des ménages rencontrés et qui n'ont aucunes ressources. Parmi les étrangers sans statut, 28,8 % des ménages sans ressources sont constitués d'hommes seuls, alors que parmi les Français, les hommes seuls représentent 52 % des ménages sans ressources.

TABLEAU 25. PROFIL DES MÉNAGES AVEC ET SANS RESSOURCES (2016)

	Avec ressources (en %)	Sans ressources (en %)	Sans ressources		
			Étrangers sans statut (en %)	Autres étrangers (en %)	Français (en %)
Type de famille					
Homme seul	18,9	35,8	28,8	34,2	51,9
Femme seule	17,4	15,6	14,5	14,5	19,8
Couple sans enfants	6,1	5,4	5,6	5,3	5,6
Père seul	3,9	2,4	1,5	3,1	3,8
Mère seule	29,1	17,3	18,1	19,3	12,8
Couple avec enfants	24,6	23,5	31,6	23,5	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

➤ *De plus en plus de ménages mobilisant des sources informelles de revenus*

Dans certains cas, les familles mobilisent d'autres sources de revenu, dites informelles, parce qu'elles recouvrent des transferts informels provenant notamment de la famille, d'amis ou issus de la mendicité, et sans doute également des revenus d'activités non formellement rémunérées qui s'apparentent davantage à de la débrouillardise qu'à un emploi.

Les ménages mobilisant des sources informelles de revenu sont aussi en augmentation parmi l'ensemble des ménages du Secours Catholique, avec une hausse de 2 points par rapport à 2015. Cette catégorie recouvre des situations bien différentes. Dans 31 % des cas, ces revenus sont l'unique ressource financière des ménages, et dans 41 % des cas ils complètent des transferts sociaux seulement. Ce sont le plus souvent des familles avec enfants (mères isolées ou couples avec enfants) qui ont recours à ce type d'activités informelles qui apparaissent donc plus comme une nécessité que comme un choix pour ces familles⁸.

⁸ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, Secours Catholique.

2. Les besoins des familles accueillies

Les besoins principaux exprimés au travers des demandes adressées aux associations, relèvent de deux registres principaux, souvent combinés :

- une demande d'aide immédiate, pour répondre à des besoins fondamentaux non couverts (alimentation, logement, vêtements,...) d'une part ;
- une demande d'écoute, de conseils, d'aide pour des démarches d'autre part.

➤ *Augmentation des demandes d'urgence liée à la baisse du reste à vivre*

Les demandes adressées au Secours populaire traduisent une augmentation des demandes d'urgence, notamment alimentaires, en raison d'une baisse du reste-à-vivre une fois les dépenses incompressibles ou charges fixes payées. Ainsi, pour les familles accueillies par le Secours populaire, le reste à vivre (pour l'alimentation, l'habillement, la santé, les transports et les loisirs) est en moyenne de 4,19€ par jour et par personne pour les couples avec enfants et de 4,64€ par jour et par personne pour les familles monoparentales⁹.

Les demandes alimentaires adressées au Secours catholique ont également augmenté juste après la Grande récession (57% en 2010 contre 45% en 2008) et se sont maintenues ensuite à ce niveau élevé (56% en 2016). Celles concernant les dépenses de logement ont également augmenté (de 13,7 % en 2010 à 18,5% en 2016) et en 2016, environ une demande sur 5 concerne des impayés¹⁰.

	Ensemble des personnes accueillies			2016		
	2010	2013	2016	Français	Étrangers en situation régulière	Étrangers sans statut
Écoute, conseil, accueil	56,9 %	57,0 %	60,2 %	58,9 %	64,2 %	73,8 %
Alimentation	57,2 %	55,2 %	56,0 %	57,7 %	52,6 %	54,3 %
Loyer, factures d'énergie, d'eau	13,7 %	20,1 %	18,5 %	24,4 %	13,4 %	2,6 %
Vêtements	10,5 %	9,0 %	10,2 %	7,5 %	11,6 %	18,8 %
Démarches administratives	6,2 %	6,3 %	7,6 %	2,3 %	15,5 %	20,6 %
Mobilité (voiture, transport)	3,6 %	5,1 %	6,5 %	6,6 %	3,9 %	9,7 %
Autres ⁵	22,5 %	21,5 %	21,5 %	19,4 %	28,5 %	26,8 %

*Source : Secours Catholique.
 Champ : Ménages accueillis par le Secours Catholique.
 Lecture : 60,2% des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 ont fait part de leur besoin d'écoute. Les besoins peuvent être multiples. En 2016, 58,9 % des ménages français rencontrés ont fait part de leur besoin d'écoute.*

⁹ A la demande du HCFEA, le service statistique du secours populaire a réalisé ces évaluations à partir de 220 697 dossiers de ménages accueillis en 2017 pour lesquels sont évaluées les ressources disponibles après déductions des charges incompressibles (loyer, énergie, communication, assurances...).

¹⁰ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, Secours Catholique.

TABLEAU 1. ÉVOLUTION DES DEMANDES EXPRIMÉES (2010-2016) - DEMANDES EXPRIMÉES EN 2016 PAR LES FRANÇAIS ET PAR LES ÉTRANGERS SELON LEUR STATUT						
	Ensemble des personnes accueillies			2016		
	2010	2013	2016	Français	Étrangers en situation régulière	Étrangers sans statut
Écoute, conseil, accueil	56,9 %	57,0 %	60,2 %	58,9 %	64,2 %	73,8 %
Alimentation	57,2 %	55,2 %	56,0 %	57,7 %	52,6 %	54,3 %
Loyer, factures d'énergie, d'eau	13,7 %	20,1 %	18,5 %	24,4 %	13,4 %	2,6 %
Vêtements	10,5 %	9,0 %	10,2 %	7,5 %	11,6 %	18,8 %
Démarches administratives	6,2 %	6,3 %	7,6 %	2,3 %	15,5 %	20,6 %
Mobilité (voiture, transport)	3,6 %	5,1 %	6,5 %	6,6 %	3,9 %	9,7 %
Autres ⁵	22,5 %	21,5 %	21,5 %	19,4 %	28,5 %	26,8 %

*Source : Secours Catholique.
 Champ : Ménages accueillis par le Secours Catholique.
 Lecture : 60,2 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 ont fait part de leur besoin d'écoute. Les besoins peuvent être multiples. En 2016, 58,9 % des ménages français rencontrés ont fait part de leur besoin d'écoute.*

➤ ***Mais également augmentation des demandes d'écoute et d'accompagnement***

Mais cette augmentation des demandes relatives aux besoins fondamentaux s'accompagne aussi d'une croissance des demandes d'écoute, d'accueil, de conseils. Au secours Catholique par exemple, celles-ci sont passées de 56,9% en 2010 à 60,2% en 2016. Déjà très fréquentes pour les Français, elles concernent près de trois ménages étrangers en attente de statut sur quatre.

II. Les difficultés et problèmes rencontrés¹¹

Au-delà des besoins immédiats exprimés par les personnes qui ont recours à elles, les associations fournissent un état des lieux très documenté sur les principales difficultés rencontrées au quotidien par ces personnes.

1. Emploi – Formation

L'accès à un emploi, si possible durable et correctement rémunéré est une clé importante pour envisager de sortir de la précarité. Celui-ci est particulièrement difficile pour les personnes concernées en raison de certaines difficultés spécifiques. Par ailleurs, l'emploi ne protège pas toujours des difficultés en raison de la multiplication des petits boulots précaires.

➤ ***Le travail ne protège plus toujours contre l'exclusion sociale***

Le premier constat, déjà développé ci-dessus, est que le terme de travail recouvre beaucoup de réalités différentes, qui ne permettent pas toujours de sortir de la précarité économique : lorsqu'elles travaillent, les personnes qui ont recours aux associations ont souvent des contrats précaires, et des horaires irréguliers et atypiques.

¹¹ Les six axes retenus ici sont ceux de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, codifiés dans l'article L. 115-1 du CASF.

➤ ***Problème de conciliation vie familiale – vie professionnelle (ou formation)***

Dans ce contexte, les problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle sont particulièrement aigus :

- pour les parents de jeunes enfants, l'accessibilité l'accès à un mode de garde est difficile, la proportion de 10% de places réservées aux plus précaires dans les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) n'étant souvent pas respectée ;
- le travail en horaires atypiques pose des problèmes complémentaires de garde des enfants au-delà de trois ans, surtout pour les familles monoparentales ;
- l'accès à la cantine scolaire, à un tarif soutenable, n'est souvent pas possible.

Cette situation a des conséquences sur les conditions de vie des enfants, surtout dans les familles monoparentales, les plus exposées à ces différents risques.

➤ ***Le problème des enfants de personnes durablement sans emploi***

Les parents durablement éloignés de l'emploi ont également des difficultés au regard de leur place à tenir vis-à-vis de leurs enfants, ce qui peut altérer le schéma familial (les enfants travaillent à l'école mais les parents restent à la maison). Ces situations peuvent engendrer un sentiment d'exclusion dès l'enfance. Cette situation est particulièrement problématique pour les parents demandeurs d'asile ou sans-papiers.

➤ ***La question de la mobilité et des transports***

Le fait de travailler avec des horaires atypiques a évidemment des conséquences en matière de mobilité pour les personnes qui n'ont pas de voiture et qui doivent effectuer des déplacements selon des horaires irréguliers et décalés, avec moins de transports en commun, voire pas du tout, et des difficultés à trouver un covoiturage.

Résider en milieu rural mais aussi dans certaines zones péri-urbaines peut constituer un obstacle pour accéder ou conserver un emploi ou encore suivre une formation.

➤ ***La précarité dans toutes ses formes (alimentation, habillement, logement, santé) est un frein à la recherche et à l'occupation d'un emploi***

Enfin, et cela a souvent été souligné, la malnutrition, des problèmes de santé, l'absence de logement, les difficultés pour se vêtir sont autant de handicaps dans la recherche et l'occupation d'un emploi.

2. Logement – hébergement

Avec l'emploi, le fait de pouvoir disposer d'un logement autonome répondant à des normes minimales de taille et de confort est une autre condition nécessaire en vue d'une réelle intégration dans la société. Là aussi, le constat est celui de grandes difficultés, qu'il s'agisse de familles sans logement ou vivant dans des logements précaires, surpeuplés, insalubres ou ne disposant pas d'un confort minimal.

➤ ***Un constat global sur le mal logement***

La Fondation Abbé Pierre vient de diffuser un rapport très dense sur la situation du mal logement en France¹². Il met en évidence l'importance du nombre de personnes mal logées,

¹² L'état du mal logement en France 2018, rapport annuel, Fondation Abbé Pierre.

près de 4 millions, qu'il s'agisse de personnes n'ayant pas de logement personnel (sans domicile fixe, hébergement temporaire,...) ou de personnes ayant des conditions de logement difficiles (absence de confort, surpeuplement accentué,...).

Pour la Fondation Abbé Pierre, « S'il est impossible de comparer strictement l'évolution, entre 2006 et 2013, du nombre total de mal-logés, il est en revanche possible, pour la plupart des indicateurs de mal-logement, de dégager des tendances significatives. La plupart de ces chiffres montrent une dégradation de la situation. Le nombre de personnes sans domicile a augmenté de 50 % entre 2001 et 2012. Celui des personnes en hébergement contraint chez des tiers de 19 % entre 2002 et 2013. Les personnes en surpeuplement accentué sont de plus en plus nombreuses, alors que la tendance depuis des décennies était plutôt à la baisse : + 17 % entre 2006 et 2013 pour le surpeuplement accentué et + 6 % pour le surpeuplement modéré. »¹³

Le mal-logement affecte la vie familiale, les liens familiaux et les conditions de réussite des enfants (santé, sommeil, possibilité de travailler pour l'école).

Le manque de lieux d'accueil pour les familles s'est accentué et de nombreuses familles sont à l'hôtel ou à la rue, y compris des mères avec des nouveaux nés.

En outre, pour les familles bénéficiant d'un logement, les charges liées au logement pèsent de plus en plus dans le budget des familles.

	MÉNAGES	PERSONNES
4 millions de personnes mal logées		
Personnes privées de logement personnel		
dont personnes sans domicile ⁽¹⁾		143 000
dont résidences principales en chambres d'hôtel ⁽²⁾	21 000	25 000
dont habitations de fortune ⁽³⁾		85 000
dont personnes en hébergement « contraint » chez des tiers ⁽⁴⁾		643 000
TOTAL		896 000
Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles		
dont privation de confort ⁽⁵⁾	939 000	2 090 000
dont surpeuplement « accentué » ⁽⁶⁾	218 000	934 000
TOTAL (sans double compte)	1 123 000	2 819 000
« Gens du voyage » subissant de mauvaises conditions d'habitat ⁽⁷⁾		208 000
Résidents de foyers de travailleurs migrants non traités ⁽⁸⁾		42 000
TOTAL des personnes mal logées (a)(sans double-compte)		3 965 000

Sources¹⁴ :

(1) Enquête Sans-domicile, Insee. Les sans-domicile, au sens de cette enquête, peuvent être sans abri, en habitation de fortune, en hébergement collectif, à l'hôtel, en centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) ou hébergés dans un logement associatif.

(2) ENL 2013, calculs FAP. Il s'agit ici de chambres trouvées et payées par les personnes elles-mêmes, pas d'hébergement institutionnel.

¹³ L'état du mal logement en France 2018, rapport annuel, Fondation Abbé Pierre, (op. cité)

¹⁴ L'état du mal logement en France 2018, rapport annuel, Fondation Abbé Pierre, (op. cité)

(3) Recensement de la population 2006. Certaines personnes en habitations de fortune sont également comptées parmi les sans-domiciles.

(4) ENL 2013, calculs FAP. Ce groupe comprend un noyau dur (personnes de 17 à 59 ans hébergées par des personnes sans lien de parenté direct, qui n'ont pas les moyens de décohabiter) ainsi que les plus de 25 ans contraints, après une période de logement autonome, de revenir habiter chez leurs parents ou grands-parents faute de logement autonome, et les personnes de plus de 60 ans hébergées chez un tiers sans lien de parenté direct. À ce périmètre, semblable à celui des éditions précédentes défini par l'Insee, sont ajoutés les enfants non-étudiants de plus de 25 ans chez leurs parents qui n'ont encore jamais décohabité, souhaiteraient le faire mais n'en ont pas les moyens.

(5) ENL 2013, calculs FAP. Comprend les logements remplissant au moins un de ces critères : pas d'eau courante, douche, WC intérieurs, coin cuisine, ou moyen de chauffage ou façade très dégradée. Notre définition de la privation de confort a évolué et n'est pas comparable à celle de l'édition précédente.

(6) ENL 2013. Ménages auxquels manquent deux pièces par rapport à la norme de peuplement. La norme de peuplement est la suivante : une pièce de séjour pour

le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants

s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

(7) FNASAT, « Ancrage et besoins en habitat des occupants permanents de résidence mobile », juin 2016.

(8) Cilpi. Résidents déclarés des foyers de travailleurs migrants en attente de traitement.

➤ Une situation particulièrement dégradée pour les étrangers rencontrés

Ce constat d'un accroissement du mal logement est fait aussi par le Secours catholique. Ainsi, parmi les ménages rencontrés par le Secours catholique, la part de ceux vivant en logement précaires augmente depuis 6 ans, elle est passée de 21,9 % en 2010 à près de 27% en 2016 (tableau ci-après) et la moitié de ces ménages sont des familles avec enfants.

TABLEAU 27. RÉPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENT (2010-2016)			
	2010	2013	2016
Location HLM	40,2 %	39,7 %	39,3 %
Location privée	29,1 %	26,9 %	25,2 %
Habitat collectif	4,3 %	4,1 %	4,3 %
Propriété	4,5 %	5,0 %	4,3 %
Sous-total logement stable	78,1 %	75,7 %	73,1 %
Hôtel, pension, garni	2,0 %	2,3 %	3,1 %
Caravane, péniche, mobile home	1,9 %	1,9 %	1,5 %
Famille, amis	8,2 %	8,5 %	9,1 %
Centre d'hébergement	6,2 %	6,5 %	8,6 %
Squat, abri de fortune, rue	3,6 %	5,2 %	4,6 %
Sous-total logement précaire	21,9 %	24,4 %	26,9 %
<i>Source : Secours Catholique.</i>			
<i>Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.</i>			
<i>Lecture : En 2010, 78,1 % des ménages rencontrés habitaient dans un logement stable. 21,9 % vivaient en logement précaire.</i>			

Pour le Secours catholique, cette dernière tendance reflète en réalité la grande précarité du logement des ménages de nationalité étrangère accueillis : plus de la moitié de ces derniers vivent dans un logement précaire en 2016 ; ce n'est le cas « que » pour environ 13 % des ménages français. Ces disparités se sont fortement aggravées au cours des dix dernières années, si bien que depuis 2012, la majorité des étrangers rencontrés vit en logement précaire.

« L'absence de statut légal stable pour une proportion croissante des étrangers rencontrés explique en partie cette dégradation. Les étrangers sans papiers ou en attente de régularisation, souvent sans ressources et dans l'incapacité de déposer une demande formelle de logement

social ou privé, sont très largement surreprésentés dans les centres d'hébergement. Ils sont parfois appuyés par leur réseau familial ou amical, mais l'alternative demeure souvent pour eux la rue ou, au mieux, la location de chambres privées onéreuses et insalubres chez des 'marchands de sommeil'. Finalement, moins d'un quart d'entre eux disposent d'un logement stable. Et plus de la moitié de ceux occupant des logements précaires sont accompagnés d'enfants. »¹⁵

« À l'inverse, de plus en plus de ménages français rencontrés accèdent à un logement stable, en raison notamment d'un meilleur accès au logement social. On retrouve dans ces logements stables une plus grande proportion de familles, monoparentales ou avec enfants, qui bénéficient prioritairement des logements sociaux lorsqu'ils sont disponibles. Ils sont également plus souvent occupés par des personnes en emploi, en raison des ressources mais également de la relative sécurité que procure l'exercice d'une activité professionnelle même temporaire. L'accès à l'emploi semble donc être un prérequis indispensable à l'obtention d'un logement de meilleure qualité. L'inverse étant également vrai, les situations tendent alors à se polariser, avec d'un côté des personnes pouvant éventuellement aspirer à plus d'insertion résidentielle, professionnelle et sociale, et de l'autre des personnes durablement exclues à la fois du marché du logement et de l'emploi. »¹⁶

➤ *De plus en plus de familles avec enfants appellent le 115*¹⁷

Entre le 1er novembre 2016 et le 31 mars 2017, plus de 462 000 demandes d'hébergement ont été faites au 115 dans les 45 départements du baromètre. En un an, le nombre de demandes d'hébergement a augmenté en moyenne de 4 % mais l'augmentation est de 12% pour les familles qui, avec les jeunes, sont les plus concernées par cette hausse. En outre, le nombre moyen de demandes par personne a progressé de 6 %, la pénurie de solutions associée à la discontinuité de l'accueil générant une réitération de demandes¹⁸.

A l'été 2017, les familles représentent près de la moitié des appels au numéro d'urgence pour les personnes sans hébergement (le 115)¹⁹. Ainsi, 10 092 personnes en famille (soit 48%), comptant 5 328 enfants mineurs ont demandé une place d'hébergement entre juin et juillet 2017. Sur cette période, la moitié de ces familles n'ont jamais été hébergées malgré leurs appels répétés au 115.

Les familles ne sont plus protégées contre les situations de rue, contrairement à une période plus lointaine où elles étaient globalement protégées et mises à l'abri. Les situations de familles avec enfants à la rue tendent à se banaliser et à pâtir d'une indifférence de plus en plus grande.

Les raisons sont à rechercher derrière l'insuffisance et l'inadaptation du parc d'hébergement pour accueillir des familles, un parc d'hébergement plutôt conçu pour accueillir des personnes isolées, et derrière l'éclatement de la cellule familiale pour les familles en situation de grande exclusion.

¹⁵ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, Secours Catholique.

¹⁶ « État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale », rapport statistique 2017, Secours Catholique (op. cité)

¹⁷ Numéro d'urgence pour les personnes sans possibilité d'hébergement.

¹⁸ Baromètre du 115. Synthèse hivernale 2016 – 2017.

¹⁹ Baromètre du 115 10 juin 2017-10 juillet 2017.

➤ **Une croissance du nombre de familles et d'enfants parmi les sans domicile**

Les enquêtes réalisées en 2001 et en 2012 par l'INSEE et l'INED sur les sans domicile²⁰ dénombrent 30 700 enfants sans domicile fixe en 2012, soit plus d'un quart des personnes recensées dans les agglomérations de 20 000 habitants et plus. Plus de la moitié des sans-domicile sont nés à l'étranger (55 %). Ils sont plus souvent accompagnés d'enfants (23 700 enfants sur les 30 700) que ceux nés en France.

1. Effectifs de sans-domicile adultes et enfants

	Effectifs
Sans-domicile adultes¹	81 000
Nés en France	36 000
Nés à l'étranger	45 000
<i>dont : non-francophones</i>	15 500
Enfants des sans-domicile	30 700
Accompagnant des sans-domicile nés en France	7 000
Accompagnant des sans-domicile nés à l'étranger	23 700
<i>dont : sans-domicile non francophones</i>	8 900
Ensemble des sans-domicile enfants et adultes	111 700
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) en France	43 000
Nés (ou accompagnant des sans-domicile nés) à l'étranger	68 700
<i>dont : non-francophones</i>	24 400

1. Les adultes désignent les personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de l'enquête.

Champ : personnes sans domicile vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine.

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

L'enquête met en évidence une forte hausse du nombre d'enfants entre 2001 et 2012 (+85%), plus forte que celle des adultes (+45%), surtout pour les couples avec enfants (+127%). Les familles sont cependant moins souvent laissées dans la rue ou hébergées dans des centres d'urgence que les personnes sans charge d'enfant, et elles sont plus souvent accueillies en priorité dans des logements fournis par une association ou un organisme d'aide²¹.

1 Caractéristiques socio-démographiques des sans-domicile francophones

Situation de logement la veille de l'enquête	Répartition par tranche d'âge			Femmes	Étrangers francophones	En couple	Avec enfants (y. c. en couple)	Sans autre membre de sa famille
	18-29 ans	30-49 ans	50 ans ou plus					
Sans domicile	26	49	25	38	40	20	26	65
<i>sans abri</i>	27	49	24	5	45	8	4	88
<i>en hébergement collectif que l'on doit quitter le matin</i>	24	46	30	9	38	4	1	95
<i>en hébergement collectif où l'on peut rester pendant la journée</i>	26	43	31	36	36	7	13	82
<i>en hôtel</i>	29	62	9	63	73	43	64	30
<i>en logement</i>	26	49	25	52	32	36	42	42
Population de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine*	19	34	47	52	6	64	31	30

* Enquête Emploi Insee.

Lecture : parmi les sans-domicile, 26% sont âgés de 18 à 29 ans, 49 % de 30 à 49 ans et 25 % ont 50 ans ou plus. 5 % des sans-abri sont des femmes.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine.

Source : Ined, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distributions de repas 2012.

²⁰ « L'hébergement des sans-domicile en 2012, Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », INSEE-première n°1455, juillet 2013.

²¹ Françoise Yaouancq et Michel Duée, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », France portrait social édition 2014, INSEE

➤ ***Entre 8 000 et 10 000 enfants vivraient dans des bidonvilles***

Le rapport de l'UNICEF publié en 2015 sur le respect par la France de la Csur les droits de l'enfant fait un développement spécifique sur la question des bidonvilles. Il reprend les résultats de travaux qui chiffrent entre 8 000 et 10 000 le nombre d'enfants vivant en bidonville²².

➤ ***Les familles hébergées à l'hôtel²³***

Les conditions de logement des familles hébergées à l'hôtel posent de nombreux problèmes, notamment pour les enfants : un hébergement n'est pas un logement. Ainsi, par exemple dans 21% des cas, il est impossible de cuisiner ; 29% des familles n'ont pas non plus de toilettes ou de douche dans leur chambre; 41% des enfants doivent partager le même lit qu'un de leurs parents ; il y a une interdiction fréquente de recevoir des visites. S'y ajoute souvent une peur des « hôteliers tout puissants ». Les conditions de vie sont parfois indignes : cafards, punaises, manque de chauffage ou d'aération, surpeuplement, douches sur le palier (avec ou sans eau chaude), manque de place pour faire ses devoirs,...

La situation des enfants s'en trouve fortement perturbée : 8 familles sur 10 et 2 enfants sur 3 souffrent d'insécurité alimentaire, 20% ne sont pas couverts par l'assurance maladie. L'hébergement en hôtel, avec l'instabilité qu'il induit fréquemment, le ballottage d'hôtel en hôtel, parfois dans des départements différents, la peur de recevoir un appel du 115, rend très difficile une scolarisation stable et régulière pour les enfants ; ainsi, la non scolarisation est fréquente à l'hôtel (13%) ; entre 6 et 12 ans, elle est au moins 10 fois plus importante qu'en population générale.

3. Protection de la santé et alimentation

Accès à la santé

Du fait des conditions de vie, et des difficultés fréquentes à accéder aux soins, l'état de santé, y compris celui des enfants, est problématique.

➤ ***La précarité et les difficultés financières réduisent le recours aux soins***

Le premier problème est celui de l'accès aux soins : les personnes en grande pauvreté n'accèdent en général que trop tard aux soins, quand leur état physique s'est déjà dégradé. Les raisons sont multiples et se cumulent : poids des autres préoccupations du quotidien faisant passer la santé après ; renoncement aux soins en raison d'un reste à charge trop élevé du fait de l'absence d'une couverture complémentaire, avec comme nous l'avons noté précédemment, un non recours important à la CMU-C et à l'ACS; refus de soins de certains professionnels de santé ; éloignement géographique d'un accès à un professionnel de santé ; saturation des Centres Médico Psycho Pédagogiques (CMPP) pour les enfants ayant besoin de soins psychiatriques.

²² « Chaque enfant compte partout, tout le temps », Rapport alternatif 2015 de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

²³ « Enfants et Familles sans logement personnel en Ile-de-France, rapport d'enquête ENFAMS », observatoire du Samu social, octobre 2014. « De l'Hôtel au logement, c'est possible ! Enquête sur l'hébergement à l'hôtel en Ile-de-France », Secours catholique, Caritas France, 2015,

➤ ***Mauvaises conditions de vie des personnes en situation de précarité et détérioration de la situation sanitaire, en particulier pour les enfants***

La dureté des conditions de vie est un autre facteur de la mauvaise situation de santé : de mauvaises conditions de logement, en raison d'un logement de mauvaise qualité, de l'absence de logement impliquant de vivre en hébergement précaire voire à la rue ; l'insuffisance de ressources pour une alimentation suffisante et/ou correcte ; des épisodes de vie traumatisants ; etc.

Les travaux montrent que les familles précarisées sont très exposées aux risques sanitaires²⁴

➤ ***Les centres de protection maternelle et infantile (PMI) pour les jeunes enfants***

En ce qui concerne la santé des jeunes enfants de moins de 6 ans, les services de PMI, qui devraient assurer le premier recours en termes de prévention, arrivent mal à assurer cette mission. Ils sont insuffisants avec de fortes disparités inter et infra départementales (compétence des départements). Le CNLE demande que des moyens améliorés permettent aux centres de PMI de renforcer leurs actions « hors les murs » et leurs techniques d'accueil et d'« aller vers » les populations les plus éloignées du système de santé²⁵.

➤ ***D'après un rapport de Médecins du Monde²⁶, les enfants reçus dans leurs CASO (centres d'accueil, de soin et d'orientation) et par les missions Bidonvilles sont moins suivis dans les PMI que la moyenne***

En moyenne, un quart des personnes reçues dans les CASO (centres d'accueil, de soin et d'orientation de Médecins du Monde) sont des mineurs, 36% appartiennent à des familles avec enfants mineurs. Moins de 40% des enfants de moins de 6 ans rencontrés sont suivis en PMI.

Le suivi en PMI est étroitement lié à l'état des droits à la couverture maladie. Ainsi, les mineurs de 6 ans et moins ayant des droits ouverts sont suivis à 71% en PMI et ceux qui n'en ont pas seulement à 29%.

Médecins du Monde rend compte aussi d'une couverture vaccinale plus faible des enfants non affiliés à la sécurité sociale.

➤ ***Les adolescents***

Si l'étude de la Drees sur la santé des adolescents en classe de troisième²⁷ souligne une amélioration des indicateurs de santé des adolescents, plus ou moins importante selon le milieu social, le bilan reste contrasté en termes de réduction des inégalités sociales de santé, de recours aux soins, curatifs ou préventifs, et d'adoption de comportements favorables à la santé.

²⁴ « Enfants et Familles sans logement personnel en Ile-de-France, rapport d'enquête ENFAMS », observatoire du Samu social, octobre 2014.

²⁵ Avis du CNLE sur la stratégie nationale de santé, 5 octobre 2017.

²⁶ « Audition du Conseil Economique, Social et Environnemental sur les PMI », Médecins du Monde, juillet 2014.

²⁷ « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième », Etudes et résultats No 865, février 2014, DREES.

De faibles ressources, l'isolement, un manque d'information sur la santé et la prévention ainsi que la méconnaissance des systèmes de santé et de protection sociale contribuent à éloigner les adolescents de l'accès aux soins à un âge où les jeunes peuvent se mettre physiquement et psychologiquement en danger.

Alimentation

L'accès à une alimentation saine et équilibrée, en premier lieu pour les enfants, reste enfin un problème central.

Les associations constatent depuis plusieurs années une augmentation du nombre de familles qui les sollicitent pour des besoins alimentaires. Les familles en arrivent à se priver de nourriture lorsqu'elles ont réduit voire supprimé tout ce qui pouvait l'être avec des conséquences très négatives sur le climat familial, la santé et la réussite des enfants. Les associations constatent que disposer d'une alimentation digne pour ces familles avec les revenus est impossible avec les revenus dont elles disposent. Les familles aux revenus modestes ou très insuffisants sont en incapacité de manger sainement.

Elles expriment aussi souvent le souhait de sortir des situations de distributions ou de récupération de « ce que les consommateurs ne mangent pas » ou « ce que les autres jettent » (jugées humiliantes) pour gérer personnellement leur alimentation et leur santé.

« La santé et l'alimentation des enfants nous concernent, nous souhaitons faire attention. Mais comment faire quand tout est trop cher. »

Lorsqu'elles sont hébergées en hébergement d'urgence, les familles ne peuvent pas cuisiner ce qui accroît le phénomène d'insécurité alimentaire.

Les associations constatent de fortes disparités dans les politiques municipales en matière de cantines scolaires des enfants en situation de précarité, avec de nombreux enfants privés de restauration scolaire. Ce problème est renforcé par la mobilité géographique imposée aux familles hébergées et transbahutées d'hôtels en hôtels qui ne peuvent bénéficier de certaines aides car non domiciliées dans la commune de scolarisation des enfants/

4. Accès aux droits

Le premier type de difficultés concerne l'accès aux droits : une part importante des familles concernées ne bénéficie pas de l'ensemble des droits sociaux auxquels elle pourrait prétendre.

➤ *Baisse de la part des ménages rencontrés par le secours catholique qui bénéficient de prestations*

Parmi les ménages rencontrés, le Secours catholique observe ainsi une baisse de la part des ménages bénéficiant de prestations qui passe de 71,6% à 64,4% entre 2010 et 2016²⁸.

La part des ménages avec au moins 2 enfants de moins de 20 ans percevant des AF passe de 80% à 69% entre 2002 et 2016 (de 82% à 77% pour les Français). Le taux de recours aux aides au logement baisse depuis 2014 après une augmentation continue entre 2002 et 2014. Le taux de non recours au RSA socle est estimé à 43% pour les couples avec enfants, 34% pour les mères isolées et 51% pour les pères isolés ; il a augmenté de 2 points en moyenne entre 2015 et 2016 (de 38% à 40%). En moyenne le taux de non recours à la prime d'activité est de 70%, en hausse de 4 points par rapport à 2015 pour le RSA activité.

²⁸ État de la pauvreté en France, Préjugés et cohésion sociale, rapport statistique 2017, Secours Catholique.

TABLEAU 26. PART DES MÉNAGES BÉNÉFICIAIRE D'AIDES SOCIALES⁸⁰			
	2010	2013	2016
Prestations logement	64,1 %	64,3 %	63,0 %
RSA	36,8 %	38,4 %	35,6 %
Allocations familiales	32,5 %	31,7 %	28,8 %
Allocations chômage	14,8 %	15,0 %	15,4 %
Allocations pers. handicapées	8,8 %	8,7 %	8,6 %
Pension alimentaire	5,1 %	5,3 %	5,2 %
CCAS ou conseil général	1,2 %	1,1 %	1,1 %
Bourse d'études	0,5 %	0,4 %	0,4 %
Au moins un transfert	71,6 %	67,9 %	64,4 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages français ou étrangers en situation régulière rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2010, 71,6 % des ménages percevaient au moins un type d'aide sociale. 64,1 % percevaient des prestations logement.

➤ **Mais les difficultés d'accès au droit concernent aussi d'autres domaines**

Les difficultés d'accès aux droits, ou le non-recours ne concernent pas que les prestations monétaires. Ainsi, en matière de santé, le taux de non recours est estimé à 30% pour la CMUC et à 65% pour l'ACS²⁹. L'accès aux cantines scolaires et l'accès à des modes d'accueil des jeunes enfants, restent eux-aussi très limités.

➤ **Les explications avancées de ce non recours**

Sans être exhaustives, les principales explications avancées de ce non recours renvoient aux thèmes suivants :

- la complexité du système de prestations ;
- la lourdeur et la complexité des démarches d'ouverture des droits ;
- le manque d'accès à l'information sur les droits ;
- la maîtrise de la langue ;
- la crainte de stigmatisation ;
- enfin pour certains étrangers des critères de non-éligibilité du fait d'exigence particulières (régularité du séjour, antériorité de titres de séjour depuis de nombreuses années, etc.).

➤ **De nombreux facteurs imputables aux institutions constituent des freins à l'accès aux droits**

Les principales raisons mises en avant renvoient à la complexité des modalités d'accès et des procédures. Est également souligné le manque de coordination entre les institutions, même lorsque les administrations ont déjà tous les éléments pour statuer sur certains droits. Les procédures sont encore souvent très complexes, avec l'exigence de multiples justificatifs. Les délais d'instruction sont très longs (3 à 4 mois) laissant les familles sans ressources durant cette période. Les personnes ne parvenant pas seules à lever les obstacles et effectuer les procédures, dans un contexte de raréfaction ou de manque de disponibilité des interlocuteurs professionnels (travailleurs sociaux, guichets des caisses), elles se tournent vers les associations qui, elles également, ne peuvent combler les manques. Sont également pointées du doigt les difficultés liées à la dématérialisation des démarches et au développement des démarches par Internet, entraînant une fracture numérique du fait de difficultés d'accès à

²⁹ Références CMU n°70, 15 janvier 2018.

Internet et/ou au matériel nécessaire, du fait d'un déficit de compréhension de ce qui est demandé, du fait de situations non prévues par les procédures automatisées des sites, et du manque d'interlocuteurs humains accessibles pouvant aider les personnes concernées.

Les associations accueillent de nombreuses personnes qui sont orientées par des assistantes sociales qui ne disposent pas de moyens suffisants pour répondre aux besoins d'urgence. Parmi les facteurs aggravants figurent l'âge et le statut.

5. Education

➤ *Le lien entre précarité sociale et échec scolaire*

Malgré les politiques d'accompagnement menées, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire, le lien entre précarité sociale et échec scolaire reste fort, l'école ayant des difficultés à jouer son rôle dans la lutte contre la reproduction des inégalités sociales. Ainsi, dans un rapport de 2015, l'inspection générale de l'éducation nationale insistait sur ce lien, et le risque qu'il faisait porter sur notre modèle républicain :

« Conséquence de la détérioration de la situation économique, l'augmentation de la pauvreté des enfants est à la fois un fait marquant de la période récente et peu médiatisé. La situation est d'autant plus préoccupante que la France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. L'école a une part importante de responsabilité dans ce constat, mais l'échec scolaire de trop nombreux enfants issus de familles pauvres, et la relégation qui en résulte, sont aussi les révélateurs des problèmes de l'ensemble d'une société, la nôtre, confrontée au creusement des inégalités. Comment faire réussir tous les élèves dans un pays où sont concentrées dans certaines parties du territoire, urbaines mais aussi rurales, les populations les plus fragiles ? Les écarts de réussite scolaire associés aux origines sociales mettent en danger à la fois l'école publique française et notre République car, depuis l'origine, le destin de l'école publique et celui de la République sont liés. À ce niveau atteint par les inégalités, il devient absurde et cynique de parler d'égalité des chances, c'est à l'égalité des droits qu'il faut travailler. »³⁰

Pour les enfants appartenant aux familles les plus précarisées, plusieurs facteurs jouent un rôle aggravant :

- La question de la langue d'abord : même si de nombreuses études ont montré que le bilinguisme est susceptible de favoriser une bonne insertion sociale et professionnelle « les enfants sont capables d'apprendre plusieurs langues quand ils sont encouragés, quand ils sont valorisés à être bilingue sans avoir honte de leur langue »³¹, le fait pour les enfants de familles précarisées d'avoir une langue maternelle à l'image dévalorisée joue plutôt un rôle de stigmatisation.
- La capacité ou non de participer à l'ensemble des activités collectives est un deuxième obstacle : ne pas pouvoir participer à un voyage scolaire, ne pas être habillé(e) comme les autres pour les activités sportives par exemple, ou ne pas pouvoir utiliser un ordinateur pour les recherches liées à leurs devoirs. Cette situation sociale reste d'ailleurs souvent méconnue des enseignants et ce parfois pendant toute la durée de la scolarité.

³⁰ Jean-Paul Delahaye, « Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous », Rapport à Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, IGEN, mai 2015.

³¹ « Le Secours catholique et les familles, c'est possible », Secours catholique – Caritas France, septembre 2017,

- Accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire est difficile pour beaucoup de parents ayant eux-mêmes connu des difficultés avec l'institution scolaire. Les ressentent un sentiment de disqualification et d'incompétence et craignent les jugements sur leurs façons de faire, ce qui peut les paralyser par rapport à l'école.

6. Protection de la famille et de l'enfance

Les difficultés relatives à la parentalité pour les parents constituent un autre volet important des problèmes rencontrés.

Les dispositifs de soutien à la parentalité aux familles et enfants en situation de précarité restent très insuffisants

Le soutien à la parentalité est un élément d'appui important en direction des familles, notamment les plus précarisées. A cet effet, la FNARS (désormais FAS) a conduit en 2014 une enquête auprès de 170 structures de son réseau³². Selon les associations ayant répondu à cette enquête, les familles sont très largement représentées parmi les ménages leur exprimant des besoins de soutien. Ainsi, 42% des structures ont un intervenant référent spécialisé du soutien à la parentalité en interne (45% sont des salariés spécialisés dans la petite enfance) et, dans les autres structures, l'accompagnement est assuré par l'ensemble des intervenants sociaux. La moitié des structures fait appel à des intervenants extérieurs concernant l'accompagnement à la parentalité (surtout des professionnels de santé ou d'accompagnement éducatif).

Les services d'accompagnement à la parentalité proposés sont l'accompagnement à la relation éducative (77 %), l'accompagnement vers les modes de garde (72 %), la mise à disposition de matériel de puériculture (57 % des établissements), les actions contribuant au suivi de la santé des enfants (56 % des établissements) et des actions visant la vie quotidienne des familles (53 %).

9% des structures disposent d'un « espace de rencontre » (agréés depuis 2013 par le ministère de la justice) mis à la disposition des familles (notamment pour l'organisation du droit de visite).

29% des structures offrent en interne des solutions d'accueil pour les enfants, la grande majorité des établissements disent que les parents hébergés recourent à un dispositif d'accueil collectif extérieur et seulement 6% déclarent que les parents ne recourent à aucune solution d'accueil extérieure.

Le regard porté et les préjugés pèsent sur les familles précaires

Les préjugés sont pointés comme des obstacles très importants et aggravent la situation des familles ayant des conditions de vie difficiles, comme l'expriment ces verbatims :

« On ne peut pas être heureux si nous n'avons pas une place respectée dans la société, même quand on a un toit, si nous ne sommes pas respectés, c'est difficile d'être heureux. »

« L'image que les autres portent sur notre famille peut nous élever. Ce n'est pas de trop la reconnaissance, c'est ce que l'on souhaite, on a besoin d'être reconnu »

Le souhait des familles d'être acteurs et de contribuer est très fort et il s'avère essentiel pour les faire avancer.

³² « Accueil des familles, accompagnement à la parentalité, lieux d'accueil des enfants », FNARS, février 2016.

« *Nous sommes parents citoyens à vos côtés pour construire la société de demain, écoutez-nous, travaillons et agissons ensemble.* »

« *Améliorer les choses avec la participation de tous. Expliquer à ceux qui agissent comment nous voulons une distribution plus juste.* »

Les familles précaires expriment un fort besoin de reconnaissance et peuvent craindre l'action des institutions, et en particulier le placement des enfants

Lors d'échanges menés entre le Secours Catholique et une centaine de familles³³, les principales attentes et/ou craintes qui sont ressorties sont les suivantes :

- un fort besoin de reconnaissance, d'écoute, d'échanges et de citoyenneté ;
- le constat d'une inégalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation, de l'autorité parentale et du travail ;
- la crainte du placement des enfants ;
- les difficultés liées à l'isolement, source de souffrance, accentue la précarité et rend plus difficile d'exercer son rôle de parent.

Les familles pauvres sont généralement privées de loisirs et de vacances. Seules 40% des personnes disposant d'un revenu inférieur à 1200€ partent en vacances (enquête Crédoc). Et pourtant, celles et ceux qui arrivent à partir en bénéficiant des aides possibles mentionnent toutes les effets positifs des vacances sur leur vie. Les vacances permettent aux familles d'avoir un autre regard sur elles-mêmes et de croire en leurs capacités. Elles sont aussi parties-prenantes d'un processus vers plus d'autonomie.

Tenir compte du point de vue des enfants

En 2011, le Dros PACA, la Mipes Ile-de-France et la Mrie Rhône-Alpes, avec l'appui des CAF des trois régions, ont conduit une enquête portant sur la parole des enfants quant au vécu de la pauvreté³⁴. Ces derniers expriment les frustrations induites par leur situation. Par exemple, la pauvreté monétaire impacte vraiment l'accès aux loisirs des enfants et ceux-ci en ont une conscience aigüe comme le relèvent cet adolescent :

« *Pour le foot, je vais m'inscrire à l'UNSS, j'attends d'avoir les chèques du Conseil Général. Je voudrais bien jouer en club, mais [...] ça ferait trop cher pour ma mère. J'avais tout acheté moi déjà, tout l'équipement, mais je préfère pas y aller pour économiser le prix de la licence.* ».

Peut d'enfants parlent de séjours de vacances. Ainsi pour un adolescent qui n'était pas parti depuis 4 ans :

« *Tout le monde part en vacances et ici il n'y a plus personne. C'est un peu lourd. J'aimerais bien faire comme tout le monde.* »

Le projet d'un voyage scolaire tant attendu peut aussi être mis à mal parce que cela ne sera peut-être pas possible pour des raisons financières.

³³ « Le Secours catholique et les familles, c'est possible », Secours catholique – Caritas France, septembre 2017,

³⁴ « Vivre la pauvreté quand on est un enfant Photographie de la pauvreté infantile en régions », association des CAF Idf, DROS, Mipes, Mrie, 2011.

Enfin, les vacances cela peut aussi consister à aller voir la grand-mère âgée et malade mais ce n'est pas possible à cause du prix du train et de l'hôtel car l'appartement de la grand-mère n'est pas assez grand.

Les familles vivant en squats et en bidonvilles, en particulier les femmes et jeunes enfants, connaissent des situations critiques

La mission France de Médecins du monde, qui intervient depuis des années auprès des populations roms vivant en squats ou en bidonvilles, a évalué le programme de médiation sanitaire auprès de ces populations³⁵. Ses constats sont alarmants :

En matière d'insalubrité des lieux de vie, seuls 5,5% des lieux d'intervention bénéficient des conditions minimum définies a priori dans l'évaluation (poubelles en nombre et fréquence suffisants, présence d'ordures contenue, accès à des toilettes fonctionnels, absence de nuisibles problématique et un sol viable) et plus de la moitié des lieux de vie sont considérés très insalubres.

S'agissant de l'accès à l'eau et à l'énergie, les habitants n'ont pas accès à un point d'eau potable ni à l'électricité dans 23% des sites, la part des sites ayant des conditions correctes d'approvisionnement en eau et en électricité ayant en outre diminué depuis 2013.

En matière d'accès aux services de santé et d'accès aux droits, 28% des sites ont un niveau faible d'accessibilité aux structures de soins et d'accès aux droits.

L'insécurité est également un problème majeur : seuls 42% des lieux d'intervention sont épargnés par les risques majeurs, c'est-à-dire ne se trouvent pas en zone inondable, ni aux abords d'une route à grande vitesse, d'une décharge publique ou d'une voie de chemin de fer, et permettent un accès aux secours.

S'agissant du suivi médical des enfants, seulement 41% des mineurs suivis sont en possession d'un carnet de santé et en moyenne un peu moins de 50% des enfants de moins de 6 ans suivis par le programme sont suivis en PMI.

Les mineurs non accompagnés pâtissent d'un manque de bienveillance et de protection malgré leur grande vulnérabilité

La situation des mineurs non accompagnés est très problématique : des mineurs trop souvent à la rue ou au mieux hébergés à l'hôtel sans accompagnement, confrontés à un maintien des réseaux de traite et d'exploitation³⁶.

« 77 % des jeunes voyageant le long de l'itinéraire de la Méditerranée centrale qui ont fait part d'expériences directes de maltraitance, d'exploitation et de pratiques s'apparentant à la traite d'êtres humains »

« Le rapport indique également que même si tous les enfants sont hautement vulnérables, ceux qui proviennent d'Afrique subsaharienne sont bien plus exposés à l'exploitation et à la traite que ceux qui proviennent d'autres régions du monde : 65% contre 15% le long de la Méditerranée orientale et 83% contre 56% le long de la Méditerranée centrale. Le racisme est probablement un facteur sous-jacent majeur de cet écart ³⁷ »

³⁵ « Evaluation du programme national de médiation sanitaire », rapport d'étude Novascopia, 2015.,

³⁶ « Un voyage épouvantable : sur les routes de la Méditerranée – Les enfants et les jeunes exposés à la traite et à l'exploitation. », Unicef et OIM, septembre 2017.

³⁷ « Un voyage épouvantable : sur les routes de la Méditerranée – Les enfants et les jeunes exposés à la traite et à l'exploitation. », op. cit.

Parmi les principaux problèmes identifiés, on peut noter une absence d'homogénéisation de la reconnaissance de la minorité selon les départements, avec des pratiques marquées par la suspicion et la défiance pour une partie de ces derniers. La minorité de nombreux jeunes est contestée, des mineurs ne sont pas reconnus comme tels mineurs. Pas ou mal pris en charge par les dispositifs de protection de l'enfance, les jeunes mineurs ou non se trouvent dans des situations de danger (vie en squats et réseaux d'exploitations).

En conclusion, les associations tiennent à rappeler les orientations générales des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions, et en particulier les axes d'action privilégiés (emploi, logement, protection de la santé, justice, 'éducation, formation et culture, protection de la famille et de l'enfance) tels qu'ils sont fixé par la loi (article L. 115-1 du code de l'action sociale et des familles) mais qui semblent trop largement ignorés.

« La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation.

Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics dont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les organismes de sécurité sociale ainsi que les institutions sociales et médico-sociales poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer la pauvreté et les exclusions.

Ils prennent les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé, à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à leur mise en œuvre dans les délais les plus rapides.

Les entreprises, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les organisations syndicales de salariés représentatives, les organismes de prévoyance, les groupements régis par le code de la mutualité, les associations qui œuvrent notamment dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale concourent à la réalisation de ces objectifs. »³⁸

³⁸ Article L. 115-1 du code de l'action sociale et des familles.